



Au cœur du village

Pendant et après l'école :
priorité aux enfants



Le mot du maire

L'année scolaire se termine et déjà on se prépare à la prochaine. La rentrée 2014-2015 sera malheureusement marquée par la fermeture d'une classe à l'école maternelle, décidée par les services académiques faute d'effectifs suffisants. Cette décision est regrettable, elle nous contraint à des choix difficiles et nous impose de redoubler d'efforts pour assurer l'épanouissement de nos enfants pendant et après l'école. C'est une priorité à laquelle nous devons collectivement travailler tout au long de l'année. En attendant, bonnes vacances à tous.

Grégoire Laroche

Pendant et après l'école



©Olivier Lemoine

Trouver l'équilibre entre les différents moments de la vie d'un enfant, pendant et après l'école, c'est le défi que doivent relever toutes les communes de France à la rentrée prochaine avec la réforme des rythmes scolaires. Et même si à Rimogne on a pris de l'avance, la situation est rendue encore plus compliquée par la fermeture de classes.

■ La fermeture d'une classe en maternelle

Après la fermeture en 2013 d'une classe à l'école primaire, les services académiques ferment une autre classe, cette fois en maternelle, à la rentrée 2014 - une décision à laquelle les parents d'élèves, soutenus par les élus, ont tenté en vain de s'opposer - 76 enfants se répartiront donc l'année prochaine au sein des 3 classes restantes (ils étaient 82 pour 4 classes cette année).

Pour ne pas surcharger les classes et éviter qu'elles ne comptent jusqu'à 28 élèves, la municipalité a donc dû décider, à regret, de ne plus accueillir les enfants en toute petite section, comme cela se faisait jusqu'alors. Rappelons que pour les enfants de moins de trois ans la scolarité n'est pas obligatoire.

Face à la baisse continue des effectifs, la solution réside dans la nécessité de faire venir de nouvelles familles à Rimogne et dans le regroupement de plusieurs écoles voisines. Malheureusement, sur ce dernier point aucune avancée n'a été réalisée ces dernières années. La réalisation d'un pôle scolaire à Rimogne ne peut pas se faire sans l'accord d'une autre commune. Sans cela il n'y a pas de subventions et le projet est impossible car trop coûteux. Des contacts vont être pris pour savoir si des discussions sont encore envisageables mais, de toutes les façons, la réalisation éventuelle de cet équipement ne pourra avoir lieu avant de longues années.

■ Donner des moyens aux écoles

Dans cette attente, il faut assurer les meilleures conditions d'éducation possibles pour nos enfants. L'actuelle école primaire, vétuste et devenue dangereuse, va faire l'objet d'une étude, pour déterminer ce qu'il est possible de faire pour la sécuriser au moindre coût. Dès cet été, des travaux seront effectués dans les locaux annexes (remplacement du revêtement de sol). Par ailleurs, un plan pluriannuel de remplacement du mobilier va être mis en œuvre. Le programme d'équipement va être poursuivi et même étendu (tableaux blancs interactifs, ordinateurs portables, photocopieur couleurs).

L'école maternelle n'est pas oubliée et, comme tous les ans, l'une des classes fera l'objet d'une complète remise à neuf. Malgré la fermeture d'une classe, la dotation pour les fournitures scolaires est maintenue à l'identique et

les professeurs continueront de bénéficier du soutien du même nombre d'ATSEM. Enfin, des visites et une réflexion sont actuellement menées pour améliorer les conditions de service et la qualité des repas à la cantine.

■ Les nouvelles activités péri-éducatives

La commune de Rimogne a adopté les nouveaux rythmes scolaires depuis l'année dernière. Après une vaste consultation à laquelle plus de cent parents d'élèves ont participé, il apparaît que 80 % d'entre eux ont souhaité conserver l'organisation actuelle pour l'année prochaine. Le conseil municipal a donc décidé à l'unanimité de maintenir les « nouvelles activités péri-éducatives » (anciennement T.A.P.), 4 fois par semaine, après l'école, de 15h30 à 16h30.

Ces activités vont connaître une nouvelle évolution, notamment en maternelle, pour s'adapter encore mieux au rythme des tout-petits et leur réserver des temps de détente. Variées et encadrées par des intervenants professionnels, elles seront complètement gratuites pour permettre au plus grand nombre d'y participer. L'inscription se fera à la rentrée.

Depuis deux mois, une dynamique est en marche, fondée sur un vrai dialogue. L'éducation devient l'affaire de tous, parents, élus, enseignants, associations, intervenants... travaillent maintenant véritablement ensemble pour favoriser l'épanouissement des enfants et ouvrir l'école sur la vie du village avec de nombreux projets, comme la mise en place d'un conseil municipal des enfants ou l'organisation d'un carnaval.

Un partenariat pour le centre de loisirs.

Le centre de loisirs de Rimogne a connu ces dernières années un succès grandissant, qui répond au besoin des parents de trouver une structure d'accueil pour les enfants pendant les vacances.

Face à ce succès, l'organisation du centre doit trouver une nouvelle forme, qui va être expérimentée dès les vacances d'été.

Grâce à un partenariat conclu avec la Ligue de l'enseignement, qui est l'un des plus grands opérateurs nationaux dans ce domaine, le centre de loisirs va se professionnaliser et offrir encore plus d'activités et d'opportunités aux enfants, notamment un séjour en camping sur l'une des bases de la Ligue.

Toutefois, l'équipe d'animation emmenée par Corinne Guérin reste la même et propose pour le mois de juillet un programme en plein air, autour de la découverte de la nature. Inscription à la médiathèque, du lundi au vendredi, de 9h à 10h et de 16h30 à 17h30.

29 mai

Inauguration de la 25^e Foire artisanale et commerciale et Brocante de Rimogne, organisée par le Comité des Fêtes, en présence de Joëlle Barrat, Vice-présidente du Conseil régional, et Christophe Léonard, Député des Ardennes. Merci à tous les exposants, aussi nombreux que les années précédentes, les bénévoles et les annonceurs.



©Oliver Lemoine

4 juin

Dans le cadre de l'échange scolaire entre le Gymnasium Carolus Magnus de Übach, en Allemagne, et le Collège du Blanc Marais de Rimogne, les élèves participants et leurs professeurs ont été reçus pour la première fois par la municipalité. Cet échange fêtera ses 40 ans l'année prochaine...



©Mairie de Rimogne

7 juin

Le retour du bal à Rimogne, à l'occasion de la Fête Patronale et 3 jours de bonne humeur sous un grand soleil.



©Mairie de Rimogne

19 juin

Selon la tradition, le Maire a accueilli les meilleurs sportifs et espoirs qui ont eu le plaisir cette année de se voir remettre leur récompense par un enfant du village, Corentin Maurice, gardien de but du CSSA.



©Mairie de Rimogne

12 juin

Les anciens, accompagnés par le Maire et les adjoints ont effectué leur voyage annuel. Au programme : visite d'une usine de fabrication de « bêtises » à Cambrai, tour panoramique la ville, déjeuner au centre minier de Lewarde et descente dans la mine. Une belle journée organisée par Marie Maire et tous les membres du CCAS.



©Mairie de Rimogne

20 juin

La Maison de l'ardoise s'ouvre à l'art. L'exposition de Hubert Pauget, artiste ardennais, inaugure le nouvel espace dédié aux artistes au sein de la Maison de l'ardoise. Ses œuvres y sont présentées jusqu'au 31 août (accès à l'exposition gratuit). Le vernissage a rassemblé de nombreux amateurs, en présence de Nathalie Dahm, Vice-présidente du conseil régional en charge de la Culture.



©Oliver Lemoine

22 juin

Créé à l'initiative de l'Union du vélo club de Charleville-Mézières, le Prix de Rimogne a réuni de nombreux jeunes coureurs cyclistes dans les rues du village.



©Mairie de Rimogne

13 juillet

Fête Nationale

21h – Distribution de lampions en mairie

23h30 - Feu d'artifice (à proximité du cimetière)

00h00 – Lâcher de lanternes et soirée dansante au Puits Saint Quentin

24 Juillet

Conseil municipal

20h00 – Séance publique – ouverte à tous.

Pas de séance du conseil municipal au mois d'août.

La prochaine édition du bulletin municipale, paraîtra à la fin du mois d'août.

Etat-civil

Ils nous ont quittés

Claude NICOLAS, le 4 juin 2014

Bienvenue à

Théo VANNIER, né le 16 mai 2014 ;

Gabriel PICOT, né le 23 mai 2014

Infos pratiques

■ Permanence du Maire

Tous les habitants ont la possibilité de rencontrer le Maire sans rendez-vous, chaque semaine, le samedi matin de 10h à 11h30. Si vous souhaitez un rendez-vous, merci d'appeler au 03 24 35 11 24.

■ Horaires d'ouverture de la mairie

Pour un meilleur service, la mairie est désormais ouverte le mercredi matin.

Ouverture le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30 – le vendredi de 14h à 17h30 – Fermeture le samedi durant les mois de juillet et août.

■ Horaires pour le jardinage et le bricolage

L'utilisation d'appareils sonores (tondeuse, perceuse etc.) est autorisée du lundi au vendredi de 08h30 à 12h puis de 13h30 à 19h – les samedis de 09h à 12h puis de 14h à 18h – les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

■ Horaires pour les feux de jardin

Du 1^{er} avril au 30 septembre, ils sont interdits du lundi au vendredi de 09h à 21h, le samedi, le dimanche et jours fériés toute la journée.

■ Horaires d'ouverture de la Maison de l'ardoise

Elle est ouverte tous les après-midi sauf le lundi, de 14h à 18h

■ Aide administrative

Un problème avec des formalités administratives ? Besoin d'aide pour la rédaction d'un courrier ? Monique CLOUET, conseillère municipale, se tient à votre disposition, sur un simple appel à la mairie au 03 24 35 11 24

Au cœur du village

Directeur de publication : Grégory Truong

Conception : CompoCréa - 03 24 56 17 89

Crédits photos : Mairie de Rimogne - O. Lemoine
Dépôt légal à parution

ESPACE D'EXPRESSION Textes publiés tels que transmis

MINORITÉ MUNICIPALE

“ Pendant six années, j'ai été votre Maire, j'ai toujours travaillé pour l'intérêt général de toutes et tous, sans jamais mélanger la politique aux affaires de la commune. Ma plus grande satisfaction, la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire), mon plus grand regret est de ne pas avoir mené à terme le Pôle Scolaire, j'ai le sentiment d'avoir laissé une belle commune derrière moi. Aujourd'hui RIMOGNE est divisée et c'est dommage. C'est pourquoi, c'est la dernière fois que les membres de la minorité s'expriment dans cet espace, nous refusons d'entrer dans ce jeu néfaste de la politique, qui n'est pas le nôtre et qui ne conduit à rien. Nous laissons aux Rimognates et aux Rimognats la liberté de juger eux-mêmes le travail effectué par la nouvelle majorité, qui vit sur la dynamique lancée. Personnellement je citerai un jeune habitant qui m'écrit la chose suivante « Les Maires passent, reste d'eux ce qu'ils ont fait ». Le Rendez-vous est donc donné dans six ans, merci à toutes et tous. Noëlle DEVIE ”

MAJORITÉ MUNICIPALE

“ Le vote des Rimognats est confirmé. Il doit être respecté. C'est le sens de la décision du Tribunal administratif qui a rejeté le recours de Mme Noëlle Devie demandant l'annulation des élections municipales. Le jugement, rendu le 10 juin dernier, est clair : l'élection s'est faite sans aucune manœuvre illégale de la part des conseillers majoritaires, contrairement à ce que Mme Devie prétendait. Il n'y aura donc pas de nouveau scrutin et nous poursuivons sereinement le mandat que les électeurs nous ont confié pour 6 ans. Nous continuerons aussi de donner à la minorité municipale la possibilité de se faire entendre. Car pour nous, respecter le vote des Rimognats, c'est aussi permettre le débat et l'expression de l'opposition. Nous ne craignons ni les critiques, ni le dialogue dès lors qu'il est constructif et guidé, non par l'amertume ou le besoin de revanche, mais bien par l'intérêt général. ”